



Ch. Millon de Montmerlan, F. Sny, et C^{ie}.

G. W. A. M.

5 Livraison.

L47
4654

L. Machette

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1848

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

PAR

M. GUIZOT

LEÇONS RECUEILLIES PAR MADAME DE WITT, NÉE GUIZOT

PRÉFACE

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS, par M. Guizot, s'arrête en 1789, à cette époque solennelle où les destinées de notre patrie ont subi une transformation si profonde qu'on a cru pouvoir l'appeler la France nouvelle. En racontant l'histoire du passé, mon père n'avait jamais perdu de vue l'histoire du présent, au milieu duquel il avait grandi. Quelques-uns des témoins et des premiers acteurs de la Révolution avaient été intimement liés à sa vie; l'expérience du gouvernement lui avait appris à juger les hommes et les événements qu'il n'avait pas connus. En continuant ses récits, il avait peu à peu substitué l'accent personnel et de vivants souvenirs à la simple appréciation des faits historiques. Au moment d'entrer dans la vie, nos enfants ont besoin d'apprendre à bien connaître et à bien juger les grandes secousses qui ont agité depuis plus de quatre-vingts ans notre patrie et qui l'agitent encore aujourd'hui. Mon père avait le projet de consacrer un ouvrage séparé à cette période nouvelle de la vie de notre France; il le regardait comme un complément nécessaire à l'histoire de la France ancienne. Son cours était sans cesse commenté et complété par ses conversations. J'ai recueilli et conservé ces enseignements destinés d'abord à sa famille, utiles, je le crois,

ouvertes, plus de fermes (*hæfe*) éparses dans la contrée comme aux jours paisibles des Burgondes. Tout se resserre et se verrouille encore quand des hordes de Hongrois et de Sarrasins se répandent jusqu'au fond du Valais, dévastant les bords du Léman et toute la vallée de la Broie. En plus d'une localité se retrouve le souvenir de ces terribles envahisseurs : tels sont, au-dessus de la Chiésaz, près de Vevey, « le Four aux Sarrasins » ; près de Lucens, entre Lausanne et Payerne, la « Voûte » et le « Creux aux Sarrasins ». De cette époque de désolation datent la plupart des tours construites, comme lieux de refuge ou comme vigies, sur les hauteurs du pays de Vaud : la tour Molière, le château de Vufflens, la tour de Gourze. Les habitants du vignoble de la Côte se sont transmis la tradition d'un temps où toute vie avait émigré de la plaine aux montagnes, où le commerce ne se faisait plus que par des pèlerins, et ils montrent encore en plus d'un lieu la route suivie par ceux-ci, lorsque, de couvent en couvent et de forêt en forêt, ils se rendaient de Saint-Claude à Notre-Dame de Lausanne.

Après plus de neuf siècles révolus, une douce figure continue pourtant de planer, pareille au scintillement d'une étoile amie, sur cette société chaotique, qui était, non pas, comme on le croyait, la fin approchante du monde, mais une crise d'où devait sortir un régime nouveau : c'est celle de Berthe d'Alémanie, la femme du second roi de ce second royaume de Bourgogne, dont le pays de Vaud formait le noyau territorial. La reine « filandière », comme on n'a pas cessé de l'appeler, fut le vrai type de cette débonnaireté, — au sens le plus large du mot, — qui est encore le trait principal des mœurs vaudoises. Habitant tour à tour Payerne, Lausanne, Orbe, Yverdon, ou bien les bords du lac de Thoun, — car les souverains, en Helvétie comme en France, n'avaient point alors de résidence fixe, — elle s'était faite la protectrice de l'agriculteur, du pêcheur et du pauvre serf. Elle favorisait les défrichements, les plantations de vignes, donnait à toutes et à tous l'exemple du travail et de l'économie. Comme Charlemagne, elle tenait, dit-on, le registre exact des œufs que pondaient les poules de ses basses-cours. La chronique rapporte qu'un jour, ayant rencontré sur un pâturage une jeune fille qui filait comme elle, tout en gardant ses moutons, elle lui témoigna sa satisfaction en lui faisant un présent ; le lendemain, plusieurs nobles dames parurent devant la reine avec des fuseaux, dans l'espoir d'une semblable récompense ; mais elles ne reçurent d'elle que cette parole toute biblique : « La paysanne est venue la première, et, comme Jacob, elle a emporté ma bénédiction. »

Cette princesse miséricordieuse mourut dans le pays de Vaud, à Payerne, où elle avait fondé un prieuré de Bénédictins, et où l'on montre encore, dans l'ancienne cathédrale, son tombeau et la *selle* de la haquenée sur laquelle elle chevauchait, entourée de ses filles d'honneur, à travers le pays burgonde. Les peuples de la Suisse occidentale sont restés pleins de vénération pour sa mémoire. « Ils croient, dit un historien, retrouver quelque chose d'elle partout où le travail et la vieille piété sont en honneur. La tradition de l'humble reine s'est, il est vrai, mêlée à des légendes d'origine burgonde. Dans la religion du Nord, *Berthe* signifie pure, éclatante ; elle était la déesse qui présidait à la douce clarté de la lune, à la fécondité de la terre, et qui veillait sur les blonds attraites des chastes jeunes filles. On la transforma en une fée, et l'on crut la voir apparaître, à Noël, comme la gardienne du foyer et des mœurs antiques. C'est ainsi que les traits de l'épouse du roi Rodolphe II se sont confondus dans le monde vapoureux des mythes avec ceux de la mère du genre humain, d'Isis l'Égyptienne, de Cybèle, de la Berthe scandinave, et qu'ils ont fini par se perdre dans ceux de la vierge Marie, de la reine du moyen âge (1). »

(1) Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, tome I.

Avec le règne de son petit-fils Rodolphe III finit, en 1032, le second royaume de Bourgogne. De son vivant même, ce prince besoigneux n'avait plus que l'ombre du pouvoir ; il avait, par un acte formel d'aliénation, donné d'avance ses États à son neveu l'empereur d'Allemagne ; en vain, après sa mort, les vassaux contestèrent-ils la légitimité du contrat ; la force des armes se chargea d'y ajouter une validation décisive.

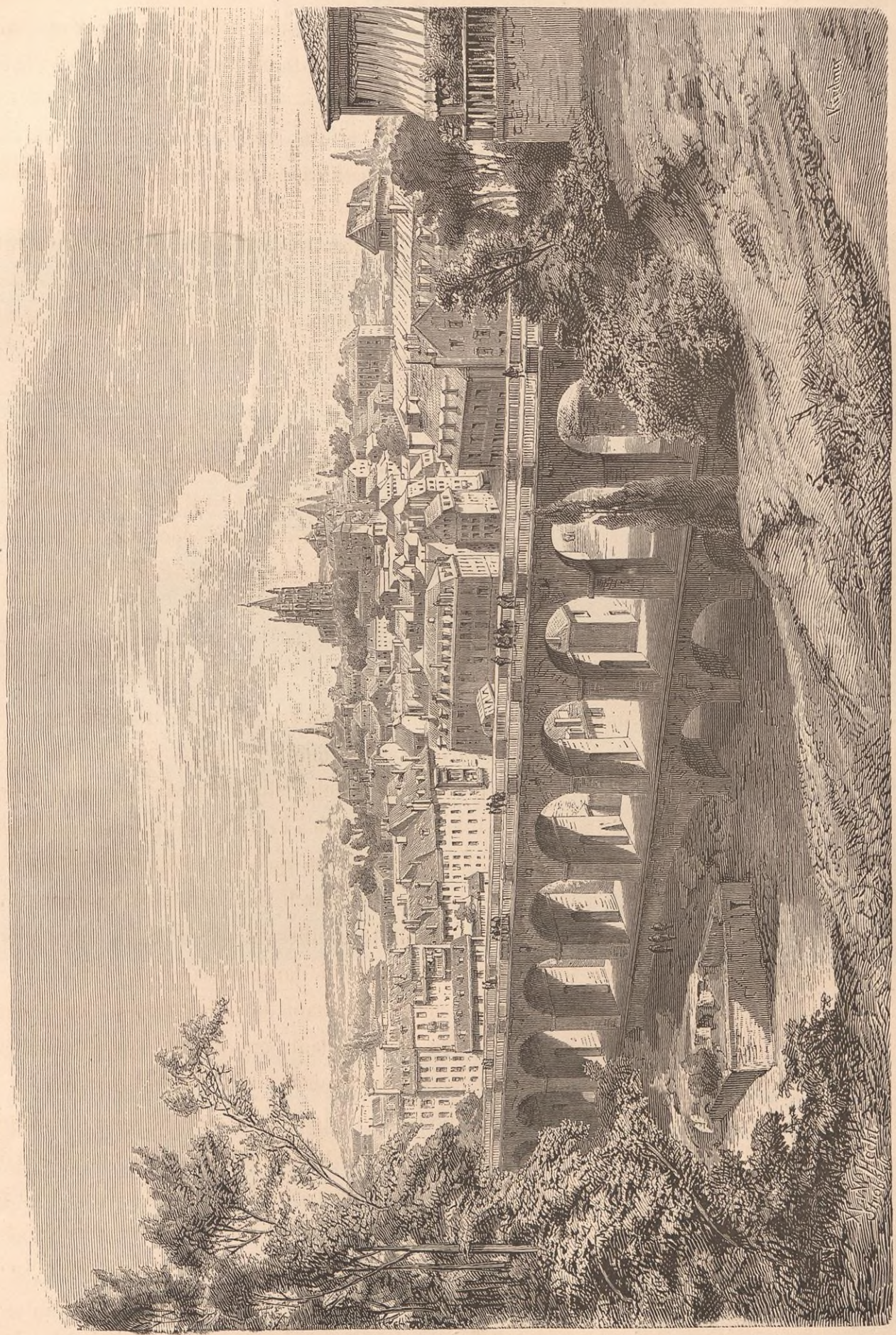
De nouveau l'Helvétie romande se trouva donc dépendre d'un maître affairé et lointain dont le protectorat n'était qu'illusoire. Qui gagna le plus, dans le pays de Vaud comme ailleurs, à cet événement ? La noblesse d'épée et d'église. A leurs tours informes des premiers temps les seigneurs avaient substitué des espèces de palais fortifiés, où eux et les dames châtelaines tenaient une cour fastueuse, entourés de vassaux, d'écuyers, de pages et de veneurs : telles étaient les maisons des Cossonnay, des Grandson, des Vufflens, des Aubonne, des Prangins, des Blonay, des Oron, qui projetaient sur toute la contrée l'ombre sinistre de leurs donjons. Les évêques de Lausanne, eux aussi, dès le commencement du douzième siècle, c'est-à-dire après l'extinction de ces fameux Zœhringen qui, représentants des droits impériaux dans l'Helvétie, avaient bâti Fribourg, Morges et Rolle, et favorisé le groupement des populations en cités munies de franchises, ces évêques, dis-je, montrèrent clairement qu'ils aspiraient pour leur propre compte à la souveraineté du pays de Vaud ; mais l'herbe leur fut de bonne heure coupée sous le pied par une autre puissance que nous avons vue déjà, maîtresse des Alpes du Chablais, cerner de toutes parts le Léman et menacer Genève, — c'est-à-dire la maison de Savoie.

III

L'aspect de Lausanne m'a toujours rappelé certaine légende appenzelloise du « diable sot », — *dummer Teufel*, — que rapportent les vieilles *Sagen*. Il paraît que la terre des Rhodes plut tellement au sire, qu'il résolut d'y bâtir une ville. Il alla en conséquence chercher un grand sac qu'il bourra de maisons de tout genre ; mais il advint que le sac lui creva en route à l'épaule ; les maisons en tombèrent et se répandirent au hasard par val et par mont. Ce ne peut être qu'à un accident de cette sorte que Lausanne a dû l'existence. Est-il possible d'imaginer une sarabande d'édifices aussi insensée, jointe à des bondissements de terrain plus fous ? Je ne connais que les vieilles cités de l'Italie centrale, Sienne, Pérouse et autres, pour réaliser, dans leur construction, pareille danse macabre.

La ville est plantée à tous les niveaux, partie sur le tranchant de trois collines, partie dans les gorges béantes à leur pied ; rues, terrasses et ruelles montent, enjambent, dégringolent à leur fantaisie. On a tenté tout ce qui était humainement possible pour faire fraterniser après coup ces surfaces diverses ; à grand renfort de voûtes, de tunnels, de rampes circulaires, de ponts gigantesques lancés comme raccord d'un coteau à l'autre, au-dessus des toits multiformes, on a travaillé à réunir par un plan commun les reliefs houleux du Jorat ; on n'a réussi, vous le pouvez croire, qu'à rendre un peu plus perceptible à l'œil la gageure bizarre de l'ensemble et l'incohérence irrémédiable des parties. Qu'on arrange, qu'on nivelle, qu'on rajuste ici la nature tant que l'on voudra, bêtes et gens ne s'en plaindront point pour le train vulgaire de la vie ; mais, quoi que fassent équerre et cordeau, ce coin de terre romantique restera éternellement rebelle aux lois tyranniques de la symétrie. Le Jorat (1)

(1) L'étymologie du mot et de celui de Jura est : *jur*, *jeur*, forêt de sapins ; maint lieu du Valais a conservé ce nom de *jeurs*.



LAUSANNE, VUE DU GRAND PONT.

n'est certes pas une bien fière montagne, comparé aux Alpes et même au Jura ; les Alpes étonnent par l'âpreté audacieuse de leurs gigantesques intumescences ; le Jura impose par le dessin austère de ses lignes : sans saisir l'œil avec cette puissance, le Jorat n'en exerce pas moins, sur qui le contemple, un charme étrange, fait surtout d'un mélange de grâce et de sauvagerie. Voyez plutôt comme il se découpe et s'incline du côté du lac, ici en éperons garnis de bois sombres, là en vastes moraines ou bien en paliers abrupts où le cep s'enivre de lumière, ailleurs en une série de ravins tortueux où se ramifient à l'infini, avant de choir au sein du Léman, les riviérettes venues des hauteurs,



LAUSANNE ET LA VUE DU LAC.

la Louve, le Flon, la Paudèze, la Mexbre. Une immense forêt retombe jusque sur Lausanne et l'enveloppe comme d'un frais manteau. Dans la ville même, une végétation toute forestière jaillit pêle-mêle du fond des gorges obscures avec les maisons et les édifices ; hors des faubourgs, dont la traînée s'étire au hasard, essaient non moins capricieusement, sur les pentes et dans les ravins, une multitude de cottages enguirlandés de vigne et de chèvrefeuille ; chacune de ces demeures originales a son mouvement de terrain à part, son massif complet de verdure, retraite aimée du rossignol et de la fauvette. D'un mamelon à l'autre du Jorat, à mesure qu'on monte vers le nord, la flore change avec le climat : en deux heures, on passe des terrasses brûlées qu'habite le *Vegnolan* (1) aux froids pâturages qui se perdent dans les futaies sombres.

(1) C'est le nom que donnent en général, dans le pays de Vaud, les habitants de la montagne à ceux d'en bas, qu'ils cultivent ou non la vigne.

Vers le sud et vers l'est, la perspective est tout autre : Lausanne domine de ce côté, à 144 mètres au-dessous d'elle, le croissant majestueux du lac ; le mur puissant des hautes Alpes y forme à l'horizon le soutènement de la voûte céleste : en face, les Dents d'Oche avec leur double rempart strié ; à leur suite, la Dent de Morcles et la longue ligne d'arêtes tourmentées qui s'étend de là aux Diablerets, le rocher sombre du Grand Moveran, les Tours d'Aï et de Mayen ; puis, à gauche, la Dent de Naïe et celle de Jaman. Là tout est grandeur, et tout est lumière. Quels couchers de soleil que ceux que l'on peut contempler, soit du haut belvédère ou *Signal* qui est au devant de la forêt de Sauvabelin, et d'où l'on redescend par d'étroits sentiers dans la méandrique vallée du Flon, soit seulement, sans monter si



LAUSANNE : LE SIGNAL.

haut, de l'ombreuse promenade de Montbenon ! Vevey seule, plus rapprochée de l'immense vestibule valaisan, a des féeries de lumière plus admirables encore.

L'attrait du spectacle est d'autant plus grand que les détails échappent au regard ; on n'aperçoit que des masses, un ensemble de linéaments dont rien ne brise la figure. Par un beau soleil, le miroir azuré du Léman dégage des feux éblouissants et reflète à perte de vue les hameaux et les promontoires. Si le ciel s'assombrit, la coupe lacustre n'en est que plus nette : elle s'encadre mieux et paraît se creuser davantage ; la surface du bassin prend des teintes tour à tour fauves, laiteuses ou plombées, qui, à mesure que les nuages s'amoncellent et dévorent les montagnes, se changent en noirceurs opaques ; peu à peu les rives opposées s'effacent ; le *vaudaire* accourt du fond de l'horizon : le Léman ressemble alors à un océan courroucé qu'effleurent des vols effarés de mouettes et dont on entend déferler les vagues. Parfois aussi la tempête se dissipe d'un souffle, comme elle est venue ; les lourdes nuées battent en retraite, les flots éteignent leur écume ; les deux azurs, du ciel et du lac, renaissent comme par enchantement, et chaque cime ressuscite coiffée de sa chaude auréole.

Lausanne, ai-je dit, apparaît à l'œil comme une ville successivement faite de pièces et de morceaux ; et ce n'est pas là une simple apparence : l'histoire nous apprend que Lausanne s'est formée de la réunion de plusieurs communautés distinctes, d'abord purement juxtaposées, ayant chacune son existence propre, sa *bannière*, ses lois, ses magistrats et son saint. Ces diverses agglomérations n'avaient de commun entre elles que le suzerain, qui était l'évêque. La plus ancienne, la *cité* (*civitas*), régie par le droit canon, était la ville ecclésiastique par excellence, la résidence de l'évêque, des chanoines, des clercs de toute catégorie ; c'est là que s'éleva, dès le douzième siècle, sur les ruines d'une première église, la magnifique cathédrale qui fut consacrée solennellement par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg. En face, sur la colline tournée vers le lac, était le quartier noble de *Bourg*, habité par les conseillers du prélat, exécuteurs de ses sentences, membres, en leur qualité de *coutumiers* (*virī consuetudinarii*) de la Grande Cour Sécularie, et qui jouissaient, entre autres privilèges commerciaux, du droit de tenir hôtellerie et boutiques de foire. Plusieurs possédaient même dans les environs des fiefs avec cens et juridiction.

Sur le coteau de Saint-Laurent et dans la région basse de la *Palud* (un ancien marais) resserrée entre les deux autres collines, s'était formé un groupe plus humble, la ville inférieure, — *villa inferior*, *Lausanne*, — comprenant trois bannières : celles du commun peuple, des gens de métiers et des serfs affranchis ou fugitifs. A chacune de ces bannières se rattachaient certains villages extérieurs, et l'ensemble constituait le ressort.

A la fin du quinzième siècle, ces diverses communautés fusionnèrent ; un pont fut jeté sur le cours d'eau qui les séparait, et la ville forma une seule agglomération divisée en cinq bannières, autant que de quartiers (1), dont les chefs veillaient au maintien des communes franchises ; car, si l'évêque, qui avait rang de prince d'Empire, comme Lausanne avait celui de cité impériale, avait joui d'abord d'une autorité quasi absolue, les bourgeois n'avaient pas tardé à lui arracher, comme à Genève, la reconnaissance de leurs privilèges et immunités. Des prieurs ou syndics annuels, remplacés plus tard par un fonctionnaire unique ou bourgmestre, exerçaient la magistrature municipale, assistés de conseils issus également de l'élection. Au-dessus d'eux était le *Plaid général*, assemblée des trois ordres de l'Évêché, lequel, outre Lausanne, comprenait les paroisses de la Vaux, de Lucens, de Bulle et d'Avenches.

Les choses, n'est-il pas vrai ? sont déjà étrangement changées. Rappelons-nous le train féodal et soi-disant patriarcal des temps antérieurs : le seigneur ecclésiastique ou laïque, siégeant en maître omnipotent au fond de son manoir, exige de ses serfs hommage et corvées ; on lui apporte, sinon de l'argent, — on n'en a guère, — des volailles, des fruits, du froment pour lui et de l'avoine pour ses chevaux ; par contre, les paysans, s'il s'agit d'un fiel rural, sont autorisés à mettre, le cas échéant, leurs récoltes en sûreté dans les souterrains du château : c'est le régime primitif de l'appropriation par le bon plaisir. Tournons le feuillet : la scène change. Voici un marché : là règne un système tout autre et plus libre, celui de l'appropriation par l'échange. Le bourgeois tient boutique ouverte, et, selon la vieille expression des chartes vaudoises, vend « à la fenêtre » ; il ne fait crédit à personne, pas même au seigneur ; faute de pouvoir payer, celui-ci doit donner des gages. Il semble même que ce soit lui, à présent, qui ait besoin de protection, car la *coutume* dit crûment : « Le bourgeois ne doit vendre plus

(1) La Cité, la Palud, le Pont, Saint-Laurent et le Bourg : chacune de ces bannières avait ses armoiries particulières, encore sculptées sur les arcades de l'hôtel de ville de Lausanne.

cher au seigneur qu'aux autres. » Le bourgeois est bien encore astreint à quelques redevances. « Celui qui achète une maison, stipule la Charte de Nyon, laquelle suivait le droit de Moudon, doit seulement une coupe de vin au seigneur, et, pour toute contribution annuelle, paye deux deniers par toise de façade ; » — à Lausanne, l'ouvrier qui travaille le fer est tenu de livrer à l'évêque le ferrement de sa



LAUSANNE : ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS.

bête ; le sellier, de son côté, doit fournir le frein et l'éperon ; le carrossier, une « journée de voiture » pour charrier les vins du prélat. A certain jour, le sénéchal ou intendant passe devant l'échoppe du bottier et touche de sa baguette la paire de souliers choisie pour sa seigneurie ; et ici, prévoyant sans doute quelque lésinerie du débiteur, l'antique coutume dit encore : « L'escosfier (cordonnier) doit, chaque an, au seigneur une paire de bottes, *des meilleures qu'il ait.* » En revanche, si le bourgeois est fait prisonnier, il faut que l'évêque le rachète, lui et son cheval ; toute moleste contre sa personne se paye d'une forte amende ; il accompagne le *Plaid*, armé d'une hache ou d'un épieu, quand celui-ci, qui a, entre autres fonctions, celle d'inspecter la fortune publique, parcourt les voies, les pâquiers et les *râpes* (1) appartenant au domaine communal.

Supposez maintenant un homme de la glèbe, un taillable et corvéable à merci, pris du désir

de s'affranchir : il entre dans une ville ou dans un bourg, et y vit caché durant une année sans que son seigneur le réclame. Le voilà libre, le voilà l'égal des bourgeois, de ceux qu'on appelle *probi et boni*. Si le seigneur l'avait réclamé, qu'auraient fait les gens du lieu ? Ils auraient, dit la

(1) On désigne encore ainsi, du latin *raspæ*, les déclivités méridionales du Jorat de Lausanne, couvertes de taillis et de buissons, qui formaient, entremêlées de pâturages, la propriété forestière de la ville. Le plateau d'Épalinges (route de Payerne, au-dessous du Chalet-à-Gobet), qui constituait une juridiction particulière dépendant du chapitre de Lausanne, les partageait en deux sections ; aujourd'hui cette séparation est formée par la grande route de Lausanne à Berne, laquelle traverse le Jorat en coupant le territoire d'Épalinges par le milieu.

Coutume, demandé au réclamant de prouver par deux témoins « pareils à lui », à savoir de son rang, que le fugitif est bien son taillable; la preuve faite, auraient-ils rendu ce dernier? Non pas. Ils l'auraient tenu pour non bourgeois, mais, nonobstant, comme autorisé à demeurer dans la commune ou dans ses limites, et, au cas que l'homme eût voulu s'en aller, la ville, loin de l'abandonner, solitaire, aux hasards mauvais de la route, l'eût dû « conduire un jour et une nuit (1) ».

En ce temps-là, Lausanne, très-forte déjà par son assiette naturelle, était, comme Genève, entourée de plusieurs enceintes flanquées de massifs ouvrages. C'était en franchissant la seconde enceinte que le prélat nouvellement élu devait jurer de maintenir les franchises de la ville : moyennant quoi seulement les bourgeois abaissaient leurs chaînes. La tour Saint-Maire, où s'appuie, sur le point culminant de la cité, l'ex-château fort des évêques, aujourd'hui siège du gouvernement cantonal, s'offre à nous comme un dernier reste de cette vieille armure de défense. L'hôtel de ville à beffroi qui commande la place de la Palud a été témoin de l'antique fusion des diverses bannières en une même commune; c'est là que délibérèrent, à partir de la fin du quinzième siècle, les magistrats urbains, qui avaient eu jusqu'alors pour lieu de séance le réfectoire du couvent des Frères prêcheurs de la Madeleine. Le temple Saint-François, non loin duquel se trouvent les hôtels préférés du touriste, a vu se réunir dans son cloître aujourd'hui détruit le fameux concile transféré de Bâle à Lausanne. Plus au nord-est, l'Académie, édifice de la fin du seizième siècle, enrichi dans ces derniers temps d'un curieux musée d'antiquités lacustres, rappelle, par son origine, la conquête bernoise. De la Palud et de la place



LAUSANNE : INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE.

(1) *Chartes communales du pays de Vaud*, tome XXVII des documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.

W. Wacker

de la Riponne, bâtie sur voûtes dans un ravin creusé par la Louve, un escalier couvert monte à cette belle Cathédrale, protestante aussi, bien qu'elle continue, suivant l'expression de Victor Hugo, à « coiffer la ville comme une tiare ». Des quatre tours qui flanquent le monument, une seule est achevée, la tour du Midi, dont on voit se baigner de loin dans l'air azuré les colonnettes, les dentelures et les fines aiguilles. Son beffroi terminal renferme cinq cloches. La plus grosse, *Marie-Magdeleine*, date de 1583; elle porte les doubles armoiries de Berne et de Lausanne, surmontées les unes et les autres d'un écusson où se déploie l'aigle à deux têtes avec la couronne impériale; on l'agite pour la convocation du Grand Conseil. La seconde n'a qu'un pied de moins; elle fut, dit-on, donnée à l'église par une dame de qualité condamnée à mort et qui obtint, ce moyennant, commutation de peine. On y voit en effet un bas-relief confirmatif de la tradition : une femme est à genoux sur l'échafaud; le bourreau la tient par les cheveux et s'apprête à l'exécuter, quand tout à coup un ange apporte du ciel la cédule de grâce. C'est pourquoi la cloche a nom *la Clémence* : désignation fort peu justifiée, malgré la légende de son origine, puisque *la Clémence* marquait autrefois le glas funèbre des criminels. Aujourd'hui que la peine de mort est abolie dans les cantons, elle se sonne à volée pour les assemblées électorales et se tinte en cas d'incendie. Les trois autres cloches, qui occupent l'étage supérieur du beffroi, sont : celle de *midi*, qui date de 1726, celle de *trois heures*, un peu plus ancienne (1674), et la cloche du *réveil*, qui bat aussi la *retraite* à la chute du jour.

En dehors de Lausanne et de son territoire épiscopal, qui formaient dans le pays romand une sorte de petit État dans l'État, la *patrie de Vaud* (Patria Vaudi), comme on disait alors, comprenait la plus grande partie du canton actuel de ce nom, sauf les districts orientaux de Vevey, Villeneuve et Aigle. La domination des princes de Savoie sur ce territoire commença dès le treizième siècle. Le comte Thomas avait, le premier, acquis Moudon, au débouché du Jura, à l'entrée de la plaine fertile que la Broie arrose. Après lui, le célèbre comte Pierre, le *Petit-Charlemagne*, poussa ses acquisitions, au delà du Léman, jusqu'à Martigny, jusqu'à Sion même, et, dans la vallée de l'Aar, jusqu'à l'Oberland. Tous ces fiers barons vaudois qui, depuis deux siècles, avaient maintenu leur indépendance, lui firent hommage de vassalité; Lausanne, Berné même, qui devait s'adjuger plus tard les dépouilles de sa maison, le reconnurent pour « protecteur » de leurs libertés.

Rien n'indiquait, à ce moment, que ces ambitieux dynastes de la Maurienne, maîtres de la ligne des Alpes, au lieu d'épandre leur puissance vers les plaines du Pô, ne deviendraient pas rois de l'Helvétie. Pierre (1), le grand ouvrier de leur fortune, n'était pas seulement un preux guerrier; c'était, de plus, un politique avisé, un génie administrateur, qui savait ajouter à ses conquêtes le ciment de sages institutions. C'est ainsi qu'il établit dans le pays de Vaud les *juges-mages*, l'*avocat des pauvres*, et qu'il se plut à y fortifier, afin d'affaiblir d'autant la noblesse terrienne qui le gênait, les diverses communautés, héritières parfois des municipales d'origine romaine. C'était justement, on le remarquera, la politique adoptée alors, — répudiée ensuite, — par les rois de France. En même temps il encourageait les

(1) Un détail curieux : lorsque le comte Pierre alla en Angleterre, appelé par sa nièce la reine Éléonore, et qu'il fit à Londres cette entrée triomphale dont parlent les historiens, nombre de seigneurs savoyards et vaudois le suivirent dans ce voyage; plusieurs d'entre eux s'allierent même à des familles anglaises, si bien que des la Porte devinrent ainsi des Porter, des la Fléchère, des Fletcher, des Grandson, des Grandisson : Vulliemin, *les Kybourg et les Savoie*, Histoire de la confédération suisse, tome 1^{er}.

bourgeois à se former, comme les Anglais, qu'il avait vus de près, en corps d'arbalétriers et d'archers.

Mais Pierre ne put réussir dans ses visées ; lorsqu'il mourut sans héritier mâle, le pays romand n'avait point reçu cette empreinte d'unité qui devait en faire un tout homogène. C'était sous un autre ciel, par-delà les Montagnes-Maudites, que la maison princière de Chambéry était appelée à déployer à l'aise son étendard. Le rival de Pierre, le fameux Rodolphe, n'atteignit pas davantage son but en Helvétie ; c'était aussi en dehors des vallées alpestres que devait se réaliser le rêve de grandeur des Habsbourg.

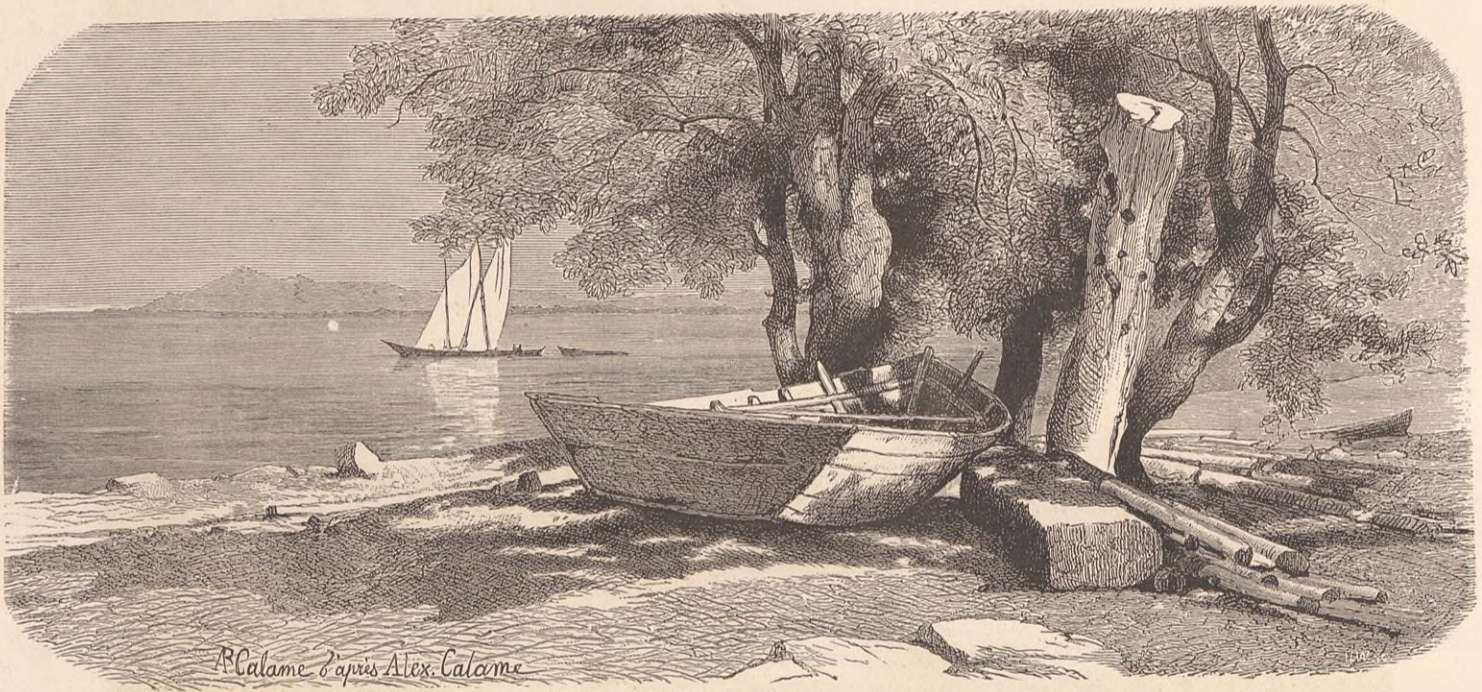
Pour le pays de Vaud, la conquête savoisienne n'en eut pas moins un fâcheux effet, celui de l'isoler pour deux siècles des cantons de la Suisse centrale, juste au moment où ceux-ci, par les héroïques



CHATEAU DE COPPET.

victoires de Morgarten et de Sempach, fondaient à jamais leurs libertés. La noblesse romande, toute féodale, engouée de la vie de cour et des brillantes chevauchées guerrières, se rapprocha dès lors de la noblesse chablaisienne d'outre-lac et se livra exclusivement aux influences monarchiques. Au fur et à mesure que s'éteignirent ses plus grandes familles, les Grandson, les Cossonnay, les Prangins, leurs droits passèrent à la couronne suzeraine. Quant aux villes vaudoises, en possession de chartes qui, nous l'avons vu, garantissaient leurs franchises, elles s'arrangèrent non moins volontiers de la tutelle des princes de Savoie. C'était là sans doute une servitude, mais si douce, si accommodante ! D'impôt, de service militaire, les bourgeois n'en devaient aucun, si ce n'est à titre extraordinaire et gracieux. Un *grand bailli de Vaud*, siégeant à Moudon, administrait, conformément aux coutumes, les dix-sept ou dix-huit *châtellenies* ou *mandements* distribuées des Alpes de la Gruyère au Jura, et de Coppet aux marais d'Aarberg. Tout en envoyant ses députés à Chambéry, le pays avait gardé ses assemblées

propres, ses *journées*, ses *États généraux*, composés des trois ordres, clergé, noblesse et villes, qui se réunissaient à Moudon, comme au *Vorort*, sous la présidence du bailli, « présent pour le prince. » Les séances se tenaient fort souvent dans une simple auberge, où les députés des bonnes villes festoyaient ferme, tout en discutant sur quelque demande de subside ou de chevauchée. L'assemblée close, chaque bourgeoisie reprenait sa petite existence à part, sans trop se soucier de sa voisine, si ce n'est pour la dénigrer ou pour lui faire pièce. Sur ce territoire plein de replis et aux limites d'un dessin encore ondoyant, comme l'était le caractère même de ses habitants, les souverainetés, les enclaves, les intérêts, les droits de toute sorte, s'enchevêtraient d'une manière étrange. Tout hobereau, fût-ce le plus misérable *laird* campagnard, détestait cordialement le citadin; les villes entre elles ne s'entendaient guère; la plus grande et la plus centrale, Lausanne, fière de ses privilèges de cité impériale, vivait, politiquement, tout en dehors de la patrie de Vaud, et résistait obstinément à l'absorption



RIVES DU LAC PRÈS D'EVIAN.

savojarde. Pour les autres, nulle visée commune; tout marchait au hasard de l'esprit particulariste, au gré des menues routines de clocher.

IV

J'ai dit, à propos de Genève, comment le duel des Confédérés et de la Bourgogne troubla brusquement cette molle somnolence des contrées romandes. D'Estavayer à Moudon, tout ce qui résista aux « Allemands » fut, au rapport de la Chronique, « haché et chapelé ». Lausanne elle-même se vit pillée à deux reprises consécutives. Aussi, lorsque, cinquante ans plus tard (1536), Berne déclara au duc Charles III la guerre « à feu et à sang », la patrie de Vaud n'essaya-t-elle pas de se débattre aux griffes de l'ours redouté. L'épisode de Chillon à part, la conquête s'opéra en quelque façon sans qu'il fût tiré un coup d'arquebuse. Depuis si longtemps le pays flottait sans boussole et à la dérive ! La maison de Savoie, dont les intérêts essentiels tendaient à devenir de plus en plus italiens, avait presque délaissé cette rive du Léman; le prince ne passait plus les Alpes et le lac que pour venir

solliciter des subsides ou faire de pompeuses entrées au son des belles cloches ; il avait vendu ou hypothéqué en détail toutes ses possessions subjuranes.

Si le peuple vaudois, imitant l'esprit politique et l'énergie de celui de Genève, eût su mettre à profit cette espèce de renonciation tacite de ses maîtres pour se ressaisir lui-même et grouper ses communautés en un seul faisceau, il eût sans doute pu, au moment décisif, discuter les conditions de sa destinée et entrer sur le pied d'égalité dans le corps des ligues helvétiques. Le manque d'entente, joint au fonds d'insouciance inerte qui fut longtemps le vice du terroir, empêcha ces populations de bénéficier de l'heure favorable. A Lausanne même, le plus gros centre de la région, la substitution de souveraineté se fit le plus simplement du monde. Point de violence et nul appareil. Au jour dit, le bailli bernois, représentant des nouveaux seigneurs, parut à la porte Saint-Etienne, sur l'ancienne limite de la ville bourgeoise et de la Cité, et là, comme faisait jadis le prince-évêque en coiffant la mitre, il jura



OUCHY.

de respecter les franchises « écrites et non écrites » de Lausanne ; puis il monta au Château, toucha de la main le verrou de l'huis en signe de possession ; après quoi, maître de la place, il eut la bonté d'offrir le vin aux bourgeois qui l'avaient suivi.

Ainsi se trouva consommée la séparation politique et commerciale des deux rives du Léman. Sur le lac même la vie s'éteignit. Adieu les innombrables coches d'eau, les flottilles de barques aux grandes voiles qui allaient et venaient, opérant l'échange des denrées, du Pays de Gavot (Evian) aux berges de Nyon et de Promenthoux. Une barrière de prohibitions isola désormais l'une de l'autre ces deux contrées que la nature semblait avoir destinées à vivre d'une vie commune. De siècle en siècle, l'abîme est allé se creusant davantage. Le Lausannois aperçoit toujours en face de lui, dans une sorte de clair-obscur, la côte chablaisienne avec ses criques mystérieuses et ses splendides châtaigneraies si souvent reproduites par le pinceau des paysagistes vaudois ; un bassin de trois lieues à peine est entre lui et ces bords, mais ce bassin est comme une mer, tant est profonde, ou du moins tant a été profonde jusqu'ici la différence politique, religieuse et sociale entre les régions qu'il sépare ; d'Evian à Ouchy, le port de

Lausanne, il semble, à bien des égards, qu'il y ait plus loin que du Havre-de-Grâce à New-York.

Ce n'est pas qu'à une certaine heure, en dépit de ces divergences accomplies, Suisses et Savoyards n'eussent pu aisément s'unir sur le terrain de la liberté. On raconte que lorsque les cantons du milieu conclurent leur *bund* d'affranchissement, les populations pastorales du Haut-Chablais et de la vallée de l'Arve sentirent s'éveiller en elles comme une sorte d'instinct de famille, un vague désir d'indépendance ; il y eut même un commencement d'insurrection que l'on prit soin d'étouffer dans l'œuf. Par la suite, le progrès incessant de la féodalité et de la couronne acheva de figer les volontés ; de plus en plus l'immobilité et la routine prévalurent avec ce principe, très-peu helvétique et républicain, que « toute justice émane du prince ». La Réforme, qui n'avait pas été trop mal accueillie dans quelques districts de la Haute-Savoie, fut aussi extirpée dès le début par un savant alliage de violence et de

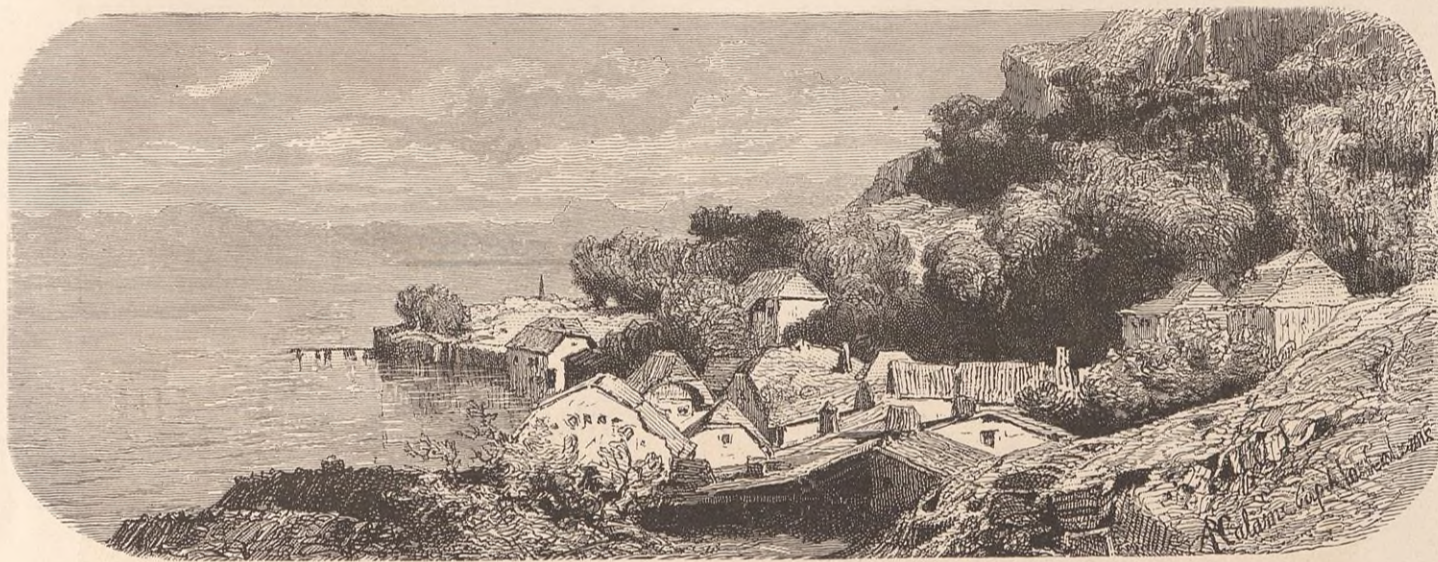


COCHES D'EAU.

persuasion. On sait que ce fut Annecy qui hérita du siège épiscopal de Genève. Le grand exorciseur de cette contrée de « chats-huants », comme l'appelait un missionnaire de l'époque, fut le fameux François de Sales. Du château fort des Allinges, où il s'était posté sous la protection des canons ducaux et d'un régiment, l'onctueux apôtre s'en allait, trottant sur sa mule, à la recherche des ouailles fourvoyées ; là où le doux parler et les séductions quiétistes de la *Philothée* n'agissaient pas sur les « malpensants », on procédait plus militairement. L'élite de la bourgeoisie de Thonon fut contrainte de quitter le Chablais et d'élire domicile dans le pays de Vaud. Dès lors aussi, presque délaissée par ses princes italianisés, la Savoie ne cessa de s'appauvrir et de décliner. Tandis que Genève, la grande ville voisine, se fortifiait toujours davantage par l'appoint de l'immigration, la Savoie s'exténuait de plus en plus par le phénomène contraire... L'avenir nous dira si le courant des idées nouvelles, qu'elle a repoussé, il y a trente années, venant de Turin, lui aura davantage agréé, venant de Paris.

C'est un peu à l'ouest d'Évian, passé l'embouchure par où la Dranse savoyarde apporte au lac le tribut fluvial des deux superbes vallées d'Abondance et de Saint-Jean d'Aulps, que se trouvent, sur le

redan de littoral qui forme un des côtés du golfe de Thonon, les restes de la célèbre Chartreuse de Ripaille. Il n'y avait d'abord là qu'un couvent d'Augustins, près duquel le bon duc de Savoie Amé VIII se fit construire un château composé de sept appartements et de sept cours, avec jardins et tours à mâchecoulis. Les jardins attenaient à un vaste parc planté de chênes, dont les sept allées distribuées en étoile avaient chacune pour perspective une ville ou bourgade du pays de Vaud. Là, cinq années durant, ce prince vécut sous la robe grise et le capuche des anachorètes ; mais en lui, moins qu'en tout autre, l'habit ne faisait le moine, car la bonne chère de Ripaille a mérité de passer en proverbe. La société du lieu n'était, du reste, ni moins choisie ni moins abondante que la table ; le souverain à longue barbe n'avait point cessé de tenir en main, enroulé aux grains de son rosaire, le fil de mainte grosse affaire politique et autre. Un beau matin, l'ermite se réveilla pape ; sa chartreuse s'emplit d'ambassadeurs de tout costume et de toute nationalité qui venaient, de la part du concile de Bâle, prêter serment d'obédience au prince retraité et le saluer du titre pontifical de Félix V. Amé, dit-on, pleura



MEILLERIE.

d'effroi en posant la tiare sur son front ; il pleura encore, mais de joie, quand il l'en retira, neuf années plus tard, pour reprendre, avec le simple titre d'évêque, le chemin de sa chère Ripaille.

Aujourd'hui, l'ex-chartreuse est une ferme ; on engrange les foin dans l'église, on fait la pâtée des porcs dans les cuisines, et il pousse des carottes dans le cimetière : trouvez-moi, de par le monde, relief vénérable du vieux temps mieux accommodé au train tout utilitaire du siècle nouveau.

De l'autre côté d'Évian, le site est moins aristocratique. Là s'étend, au pied des Dents d'Oche, la rive agreste et solitaire de la Tour Ronde, de Meillerie, de Bret et de Saint-Gingolph. Il n'y a pas longtemps encore, on ne cheminait au revers abrupt de ce littoral que par d'étroits et dangereux sentiers, appelés *mauvais pas*. En attendant qu'une voie ferrée s'y fraye passage, on a taillé, dans les masses énormes de rochers qui surplombent le lac, une route en terrasse munie de bornes et de parapets, traversée çà et là d'aqueducs, de canaux par où se déversent docilement les eaux des montagnes. A mi-côte travaillent les carriers, dont on aperçoit les excavations à ciel découvert ; plus bas habite le peuple des pêcheurs, reposant le jour et peinant la nuit. La grève, d'où s'exhalent de vivifiantes odeurs de goudron, apparaît toute pleine de filets qui sèchent ou qu'on raccommode, de barques que l'on radoube ou qu'on laisse dormir à l'ombre des grands noyers, en attendant

l'heure brune où le son du cor dénoncera la trêve aux *ferras* (1). Ce coin du lac, profond, paraît-il, de 300 mètres, est particulièrement propice au frai. Les oiseaux plongeurs et autres voraces n'en ignorent : ils fréquentent en foule ces rivages, rasant du matin au soir le flot translucide. Les colonnes de volatiles émigrants connaissent aussi la station, et ne manquent jamais d'y faire une pause, au grand dam des petits poissons.

V

La prise de possession de la terre romande par les deux républiques copartageantes de Berne et de Fribourg y fut suivie presque tout de suite de l'établissement de la Réforme. Fribourg était catholique,



PÊCHEURS DU LÉMAN.

mais l'influence maîtresse demeura ici aux Bernois. La religion nouvelle avait d'abord été mal reçue du pays de Vaud ; un décret des États avait même condamné au feu « les déloyales écritures de ce maudit hérétique Martin Luther, lequel avait fait si gros esclandres ès lieux circonvoisins » ; mais sous la bannière de l'Ours les choses prirent un autre cours. Morat la première se rendit à la voix de Farel. La semence de réformation se répandit de là dans les bourgs environnants. Les jours de fête, les gens se disaient curieusement : « Allons donc voir à Morat quelle tête ont tous ces prêcheurs. » Et maint groupe parti riant et se moquant s'en revenait discutant et à demi mûr pour la conversion. A Lausanne, le fameux Viret commence à parler dans la Madeleine, à deux pas de la Cathédrale où, concurremment, un jacobin prêchait le carême. A Crissier, le curé du lieu partage son revenu avec le prédicant qui annonce l'Évangile. On sait comment, à la suite d'une dispute solennelle de sept jours, tenue, au mois d'octobre

(1) *Salmo lavaretus*, petit poisson tout d'arêtes fines, que j'ai spécialement en horreur, et qui, nonobstant, se fait un plaisir d'encombrer les tables de l'Helvétie.

pour tous. J'ose espérer que d'autres y trouveront le vif intérêt et les grandes leçons que nous y avons constamment puisés, et que ces dernières instructions ne seront pas sans fruit pour la génération nouvelle à laquelle nous souhaitons cet honneur de terminer enfin l'ère de la Révolution Française.

GUIZOT DE WITT.

Paris, mars 1878.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1848 formera deux volumes in-8 imprimés comme l'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS, dont elle sera le complément. Le premier volume comprendra l'histoire de la Révolution Française jusqu'à la fondation de l'Empire (1789-1805); le second sera consacré au gouvernement Impérial et à la Monarchie Constitutionnelle (1805-1848). Ils seront illustrés d'environ 200 gravures d'après de magnifiques dessins dus au crayon des artistes les plus en renom. Ces gravures représenteront des scènes et des personnages historiques, des portraits, des costumes, des monuments; les éléments en seront puisés aux meilleures sources.

Les deux volumes se composeront d'environ 90 livraisons; chaque livraison, illustrée d'au moins une grande gravure, contiendra 16 pages et sera protégée par une couverture. Le prix de la livraison sera de 50 centimes.

Il paraîtra une livraison par semaine à partir du 6 avril 1878.

LA SUISSE

ÉTUDES ET VOYAGES

A TRAVERS LES 22 CANTONS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

LA SUISSE formera environ 100 livraisons et contiendra 750 gravures.

Chaque livraison sera formée de 16 pages in-4° de texte et protégée par une couverture.

Le prix de la livraison est de 1 franc.

Il paraîtra régulièrement une livraison par semaine à partir du 27 Avril 1878.